

3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 30 juin,
A 10:00,

Les associés de la société 3 PLUS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 15 juin 2024 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Chenhong DONG, époux DONG, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Qiankun LI, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Zhilei PAN, époux LI, titulaire de 91 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 105 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Feng ZHENG, titulaire de 84 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société HARMONY TRAVEL, représentée aux présentes par son président, Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xiongfeng TANG, en sa qualité de président de la société HARMONY TRAVEL, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à - 14 411,51 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-14 411,51 euros
Report à nouveau antérieur :	-133 377,39 euros
Au compte « report à nouveau » -14 411,51 euros	
S'élevant ainsi à	-147 788,90 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

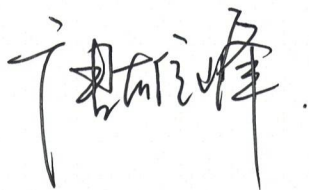
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5000 euros**

**Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à - 14 411,51 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-14 411,51 euros
-----------------------	------------------

Report à nouveau antérieur :	-133 377,39 euros
------------------------------	-------------------

Au compte « report à nouveau » -14 411,51 euros	
S'élevant ainsi à	-147 788,90 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

A handwritten signature in black ink, appearing to be '丁世明' (Ding Shiming), written in a cursive style.

3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5000 euros
Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à - 14 411,51 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -14 411,51 euros

Report à nouveau antérieur : -133 377,39 euros

Au compte « **report à nouveau** » -14 411,51 euros

S'élevant ainsi à -147 788,90 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



Conforme à l'original

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises	121 588		121 588	96,57	114 672	100,00	6 916	6,03			
Production vendue biens											
Production vendue services	4 320		4 320	3,43			4 320	N/S			
Chiffres d'Affaires Nets	125 908		125 908	100,00	114 672	100,00	11 236	9,80			
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges											
Autres produits			833	0,66	0	0,00	833	N/S			
Total des produits d'exploitation (I)			126 741	100,66	114 672	100,00	12 069	10,52			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			45 503	36,14	55 637	48,52	-10 134	-18,20			
Variation de stock (marchandises)			22 981	18,25	11 430	9,97	11 551	101,06			
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			67 258	53,42	80 307	70,03	-13 049	-16,24			
Impôts, taxes et versements assimilés			3 108	2,47	2 567	2,24	541	21,08			
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissements sur immobilisations			190	0,15	175	0,15	15	8,57			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			2 056	1,63	65	0,06	1 991	N/S			
Total des charges d'exploitation (II)			141 096	112,06	150 181	130,97	-9 085	-6,04			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-14 356	-11,39	-35 509	-30,96	21 153	59,57			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)											
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-14 356	-11,39	-35 509	-30,96	21 153	59,57			

丁世如峰

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	0,04			56	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	56	0,04			56	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-56	-0,03			-56	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	126 741	100,66	114 672	100,00	12 069	10,52
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	141 152	112,11	150 181	130,97	-9 029	-6,00
RÉSULTAT NET	-14 412 <i>Perte</i>	-11,44	-35 509 <i>Perte</i>	-30,96	21 097	59,41
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	6 533	5,19	6 644	5,79	-111	-1,66

3 PLUS

18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET

77185 LOGNES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

édité le 24/10/2025

Conforme à l'original
[Signature]

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	775	539	236	0,16	176	0,10
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	775	539	236	0,16	176	0,10
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	71 893		71 893	48,19	94 874	52,22
Avances & acomptes versés sur commandes					3 558	1,96
Clients et comptes rattachés	36 111		36 111	24,20	14 624	8,05
Autres créances					35 380	19,47
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 405		20 405	13,68	23 027	12,67
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus					9 592	5,28
Disponibilités	2 827		2 827	1,89	443	0,24
Charges constatées d'avance	17 730		17 730	11,88		
TOTAL (II)	148 967		148 967	99,84	181 498	99,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	149 742	539	149 202	100,00	181 674	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 500	1,68	2 500	1,38
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-133 377	-89,38	-97 868	-53,86
Résultat de l'exercice	-14 412	-9,65	-35 509	-19,54
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-145 289	-97,37	-130 877	-72,03
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	142 800	95,71	142 800	78,60
. Associés	26 417	17,71	23 417	12,89
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	4 320	2,90		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 715	76,89	146 334	80,55
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 239	4,18		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	294 491	197,38	312 551	172,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	149 202	100,00	181 674	100,00